

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 17 juin 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240709 7

ACTE ENGAGEMENT MAITRISE ŒUVRE EXTENSION ET REAMENAGEMENT SISAM

Exposé :

Madame La Présidente rappelle aux membres du conseil les réflexions et choix retenus pour le réaménagement du siège du SISAM. Il s'agit de permettre la création d'un bureau supplémentaire pour la Présidente du SISAM ainsi que la création d'une salle réservée au personnel de la structure par l'extension de la crèche Les coccinelles. L'objet de l'acte d'engagement soumis aux membres du conseil porte sur ce projet de réaménagement et d'extension du bâtiment.

Il concerne le groupement titulaire suivant :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
58 BIS ARCHITECTES	ARCHITECTE MANDATAIRE	22 445,00
MILLET	ECONOMISTE	4 617,78
TODESCO	BUREAU STRUCTURE	2 594,45
PROJECTEC	BUREAU FLUIDES	5 429,39

L'architecte, SARL 58 BIS Architectes est mandataire des cotraitants : L'économiste : SARL Amandine MILLET, l'ingénieur structure, Roger TODESCO, l'ingénieur fluides la SAS Projectec.



Le forfait total de rémunération est composé comme suit :

	Taux	€ HT
Enveloppe prévisionnelle initiale du maître d'ouvrage		301 000,00
Rémunération de la mission de base totale	10,45%	31 145,50
Part de la rémunération de la mission de base appliquée aux phases ESQ DIAG APS & APD		11 323,62
Enveloppe prévisionnelle définitive du maître d'ouvrage		178 000,00
Rémunération de la mission de base totale	15,00%	26 700,00
Part de la rémunération de base appliquée aux phases PRO ACT DET & AOR		17 088,00
Rémunération de la mission d'exécution	2,25%	4 005,00
Rémunération mission approfondissement pilotage	1,50%	2 670,00
Forfait total de rémunération		35 086,62

ELEMENTS	%	TOTAL € HT	Répartition par co-traitant							
			% architecte	% économie	% structure	% fluides				
ESQ / DIAG	2,00	2 516,36	60,00	1 509,82	15,00	377,45	10,00	251,64	15,00	377,45
APS	10,00	3 145,45	75,00	2 359,08	10,00	314,55	5,00	157,27	10,00	314,55
APD	18,00	5 661,81	65,00	3 680,18	15,00	849,27	10,00	566,18	10,00	566,18
PRO	20,00	5 340,00	55,00	2 937,00	20,00	1 068,00	5,00	267,00	20,00	1 068,00
ACT	2,00	2 156,00	25,00	534,00	45,00	961,20	5,00	106,80	25,00	534,00
DET	30,00	8 010,00	85,00	6 808,50	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	1 201,50
AOR	6,00	1 602,00	85,00	1 361,70	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	240,30
TOTAL BASE	100,00	28 411,62		19 190,28		3 570,47		1 348,29		4 301,98
EXE	100,00	4 005,00	14,60	584,72	26,15	1 047,31	31,10	1 245,56	28,15	1 127,41
OPC	100,00	2 670,00	100,00	2 670,00						
TOTAL € HT		35 086,62		22 445,00		4 617,78		2 594,45		5 429,39
TVA 20,00%		7 017,32		4 438,99		923,56		518,29		1 085,38
TOTAL € TTC		42 103,94		26 883,99		5 541,34		3 113,34		6 515,27

Signature numérique de
LAURENT RIZZOLIO
 Date : 2024 07 02
 12:17:59 -02:00

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE et VALIDE l'attribution de ce marché de gré à gré au bureau 58 BIS Architectes, mandataire

AUTORISE Fatima BOUVIER, Présidente du SISAM à signer l'acte d'engagement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement des locaux de la crèche les Coccinelles et du SISAM ainsi que l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance,
 les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
 au registre des délibérations
 La Présidente,
 Fatima BOUVIER

